



DECISION DEC21119

Marché 2021.36.MT.BAT - Rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie - lot 1 : gros œuvre – Avenant n° 3

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 01/06/2021 à l'entreprise Boisseau Bâtiment (49110 Mauges/Loire) pour un montant de 76 834,53 € HT, soit 92 201,44 € TTC,

Considérant la notification de l'avenant n° 1 en date du 26/08/2021 à l'entreprise Boisseau Bâtiment,

Considérant la notification de l'avenant n° 2 en date du 25/10/2021 à l'entreprise Boisseau Bâtiment,

D É C I D E

Article 1 : Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie, il y a eu lieu de reprendre les éclats de béton en sous face de l'escalier du rez-de-chaussée. Cela représente une plus-value de 650,00 € HT, soit 780,00 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 92 642,32 € HT, soit 111 170,78 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,
le 28 décembre 2021

Le Maire,
Yves DAUVE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification. Acte publié à la Mairie le **28 DEC. 2021**